

PÉPITES DES PÉPITE 2026

Préambule

Depuis 2014, le dispositif Pépite accompagne les étudiants et jeunes diplômés dans leurs projets entrepreneuriaux via le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE). Plus de 46 000 Étudiants-Entrepreneurs ont bénéficié de ce dispositif, développant des compétences clés et donnant naissance à des projets ambitieux et inspirants. Le prix Pépites des Pépite vise à mettre en lumière ces parcours, célébrer les réussites entrepreneuriales issues du réseau et inspirer les générations futures. Ce règlement définit les modalités de participation à l'édition 2026.

Structure organisatrice

Le concours est organisé par :

La Fondation FNEGE, établissement reconnu d'utilité publique (décret du 15 mai 1968), Siège social : 2 avenue Hoche, 75008 Paris SIREN : 784 855 553 Représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.

La FNEGE accompagne le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) dans l'animation du réseau Pépite France et la mise en valeur des jeunes entrepreneurs sous la marque Pépite France, dont l'usage lui est concédé.

Article 1 : Objectifs

Le prix Pépites des Pépite distingue 5 parcours entrepreneuriaux remarquables issus du réseau Pépite France. Il vise à :

- Célébrer des réussites entrepreneuriales inspirantes ;
- Valoriser les alumni du réseau Pépite France et leurs projets ;
- Fédérer l'écosystème autour des valeurs entrepreneuriales portées par Pépite France.

Article 2 : Conditions d'éligibilité

Peut candidater toute personne répondant cumulativement aux conditions suivantes :

- **Avoir été Étudiant-Entrepreneur** au sein d'un Pépite du réseau Pépite France **et ne plus bénéficier du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE) à la date de dépôt de la candidature** (les candidats actuellement titulaires du SNEE en 2025/2026 ne sont pas éligibles) ;
- Avoir créé ou repris une structure depuis **plus d'un an au 31 décembre 2025** ;
- Ne pas avoir été lauréat d'une édition précédente de Pépites des Pépite ;
- Présenter une seule candidature ;
- Préciser, en cas d'équipe, les noms et rôles des membres associés au projet.

Toute fausse déclaration ou omission intentionnelle entraîne l'inéligibilité ou l'annulation de la candidature.

Article 3 : Présentation de la structure

Les candidats doivent fournir une description complète, fidèle et sincère de leur structure ou projet de reprise, conformément au formulaire en ligne. Toute information erronée ou incomplète peut entraîner le rejet de la candidature.

Article 4 : Critères de sélection

Les dossiers sont évalués selon les critères suivants :

- **Innovation / Créativité**
Caractère novateur de la solution (technologique, d'usage, originalité, différenciation).
- **Déploiement et exécution**
Résultats obtenus (croissance, clients, partenariats, financements, jalons mesurables).
- **Impact social / environnemental / culturel**
Contribution à des enjeux sociétaux, effets mesurables.
- **Parcours entrepreneurial**
Apprentissage, engagement et évolution depuis le passage dans un Pépite.
- **Qualité du pitch et du storytelling**
Clarté, conviction et capacité à inspirer.

Les candidats peuvent joindre des justificatifs. Les candidatures se déposent exclusivement via la plateforme Pépitizy.

Article 5 : Présélection

1. Validation par les Pépite

- Dépôt des candidatures : du 5 janvier 2026 à 10h au 6 février 2026 à 12h (heure de Paris).
- Analyse des dossiers par chaque Pépite : du 16 au 28 février 2026.
- Chaque Pépite peut sélectionner jusqu'à 3 candidatures.
- Information des candidats : à partir du 6 mars 2026.
- Transmission des dossiers validés à Pépite France via Pépitizy.

2. Vote des anciens lauréats et partenaires

- Période de vote : du 9 au 20 mars 2026.
- Annonce des 10 finalistes : 23 mars 2026 (par courriel).
- Les finalistes sont invités à défendre leur candidature lors du grand oral.

Article 6 : Jury final

● Date et lieu

Jeudi 2 avril 2026, à Paris (présentiel obligatoire pour tous les finalistes, aucune possibilité de représentation, sauf en cas de force majeure).

- Définition de la force majeure : Est considérée comme force majeure toute circonstance imprévisible, irrésistible et extérieure aux parties, rendant impossible la présence physique du finaliste (exemples : maladie grave justifiée par un certificat médical, accident, obligation légale imprévue, catastrophe naturelle, grève générale des transports empêchant tout déplacement).
- Procédure : Le finaliste doit informer Pépite France dans les meilleurs délais (au plus tard 48h avant l'événement) et fournir un justificatif écrit. Pépite France se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande, sans appel possible.

- **Prise en charge des frais de déplacement**

Pépite France réserve et prend en charge directement les billets de train ou d'avion (classe standard) aller/retour pour les 10 finalistes résidant hors du périmètre francilien.

- **Modalités**

Les billets seront réservés par Pépite France et transmis aux finalistes au moins 10 jours avant l'événement. Les frais de transport locaux (métro, RER, bus, taxi) dans Paris et sa région ne sont pas pris en charge. Les frais d'hébergement ne sont pas inclus, sauf mention contraire notifiée par Pépite France.

- Composition du jury :

- Partenaires de l'écosystème entrepreneurial ;
 - Partenaires remettant les prix.

- Animation : L'équipe Pépite France anime les échanges sans participer aux votes.

- Annonce des lauréats : Lors de la cérémonie de clôture.

Article 7 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Fournir des informations exactes et justifiables ;
- Répondre aux sollicitations de Pépite France ;
- Être présents en personne le 2 avril 2026 pour le grand oral et la cérémonie (aucune représentation n'est autorisée, sauf en cas de force majeure) ;
- Pour les lauréats :
 - **Être présents** (ou représentés) **sur le stand L'Oréal à VivaTechnology 2026** (17-20 juin 2026);
 - **Pitcher leur projet sur la scène du stand L'Oréal pendant VivaTechnology** (le jour et le créneau horaire précis sera **communiqué par Pépite France ultérieurement**).

Article 8 : Information et communication

Les candidats autorisent Pépite France et ses partenaires à publier, dans le cadre de la communication du concours :

- Leur nom et prénom ;
- Une description non confidentielle de leur projet ;
- Leur image (photos/vidéos prises lors du concours ou événements associés). Utilisation possible sur tous supports (web, réseaux sociaux, éditoriaux, vidéos...). Autorisation accordée sans limitation de durée, exclusivement pour la valorisation du concours et du réseau Pépite France.

Article 9 : Données personnelles

Les informations transmises sont traitées conformément au RGPD et à la loi « informatique et libertés ». Droits des candidats : Accès, rectification, suppression, opposition (contact : contactpepiti@fnege.fr). Les données confidentielles signalées comme telles dans le formulaire restent protégées et non diffusées.

Article 10 : Modalités de participation

- Participation gratuite et sans obligation d'achat.
- Règlement et formulaire disponibles sur : <https://pepitefrance.pepitizy.fr/fr/events/projects>.

- Dépôt exclusif via Pépitizy (tout dossier transmis hors plateforme sera rejeté).

Article 11 : Date limite de dépôt

6 février 2026 à 12h (heure de Paris) sur Pépitizy.

Article 12 : Acceptation du règlement

Toute candidature implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement.

Article 13 : Dotations

Les **5 lauréats** bénéficieront de :

- Un **accès à VivaTechnology 2026** ;
- Un **pitch sur la scène du stand L'Oréal** à VivaTech 2026 ;
- Une **mise en lumière** par Pépite France et ses partenaires (interviews, vidéos, articles) ;
- Des **opportunités** offertes par les entreprises partenaires.

Prix spécifiques

- **Prix Coup de Cœur Banque Populaire**
5 000 € TTC, versés **directement par Banque Populaire au lauréat** après la remise des prix.
 - Ce prix est attribué **uniquement à l'appréciation de Banque Populaire**, sans critère supplémentaire imposé par le jury.
- **Prix WMH Project**
8 000 € TTC, versés **par Pépite France (via la FNEGE)** sur le compte de l'entreprise lauréate après la remise des prix.
 - Ce prix récompense un projet relevant des **domaines de la communication, de l'événementiel ou du spectacle vivant**.
 - Le lauréat est sélectionné parmi les finalistes, sur la base des **critères généraux** du règlement, avec une attention particulière pour :
 - La dimension créative et innovante ;
 - L'impact social, environnemental ou culturel ;
 - La solidité du modèle économique ;
 - La qualité du pitch et du storytelling.

Les prix Banque Populaire et WMH Project ne sont pas cumulables. Un même lauréat ne peut recevoir qu'un seul de ces deux prix.

Article 14 : Fraude, exclusion et réserve

Pépite France se réserve le droit de :

- Refuser ou annuler toute candidature **frauduleuse, incomplète ou non conforme** ;
- Modifier, reporter ou annuler le concours en cas de **nécessité** (organisationnelle, administrative, sanitaire) ou de **force majeure** ;
- Demander toute **pièce justificative utile**.

Ces décisions sont sans appel.

Article 15 : Force majeure

En cas de **force majeure** ou d'événements indépendants de sa volonté affectant le déroulement du concours, Pépite France pourra **écourter, proroger, modifier ou annuler** l'édition 2026, **sans que sa responsabilité ne soit engagée**.

Le règlement du concours est déposé à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.